

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-douzième session**  
Point 65 de l'ordre du jour  
**Consolidation et pérennisation de la paix**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-treizième année**

**Lettre datée du 2 juillet 2018, adressée au Secrétaire général  
par les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Espagne  
et de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Allemagne, à laquelle s'associent l'Espagne et la Namibie, a l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé établi par la présidence (voir annexe) comme suite à la rencontre organisée à New York pour dresser le bilan de la réunion annuelle du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, qui s'est tenue à Berlin les 9 et 10 avril 2018. Dans le prolongement de cette manifestation annuelle qui se déroule à chaque fois dans une capitale différente, nos trois pays ont organisé conjointement une réunion-bilan, le 24 mai 2018, au Siège de l'ONU, en vue d'examiner les mesures qu'il faudrait prendre à New York.

On trouvera dans le résumé les nombreuses recommandations concrètes formulées par les participants à la réunion-bilan aux fins de l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 65 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Allemagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Christoph **Heusgen**

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Namibie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Neville Melvin **Gertz**

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Espagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Jorge **Moragas**



## **Annexe à la lettre datée du 2 juillet 2018 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réunion du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité (Berlin, avril 2018) : réunion-bilan et suite à donner à New York**

**Jeudi 24 mai 2018**

### **Résumé de la présidence**

Le 24 mai 2018, les représentants à New York du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité se sont réunis pour dresser le bilan de la réunion annuelle du Réseau, laquelle, organisée chaque année dans une capitale différente, s'est tenue à Berlin les 9 et 10 avril 2018 sur le thème suivant : « Forger des alliances pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ». Quelque 60 missions permanentes auprès de l'ONU ont participé à la réunion de New York, ainsi que plusieurs organismes des Nations Unies et organisations de la société civile.

Le Réseau compte actuellement plus de 80 membres, États Membres de l'ONU ou organisations régionales<sup>1</sup>. Il est placé sous la direction d'une troïka, laquelle se compose de l'Allemagne, qui assure actuellement la présidence du Réseau, de l'Espagne, qui a rempli ces fonctions en 2017, et de la Namibie, qui les remplira en 2019. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) fait office de secrétariat permanent du Réseau.

La réunion-bilan organisée au Siège par les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Namibie auprès de l'ONU, en collaboration avec ONU-Femmes, s'adressait aux représentants permanents et représentants permanents adjoints des missions auprès de l'ONU. Ses objectifs étaient les suivants :

- a) Donner un aperçu des activités menées jusqu'à présent par le Réseau ;
- b) Communiquer les éléments à retenir de la réunion de Berlin et les recommandations qui y avaient été formulées, notamment le communiqué conjoint ;
- c) Étudier les moyens de traduire les recommandations et les conclusions issues de la réunion de Berlin en mesures concrètes au Conseil de sécurité et en initiatives diverses à New York et dans les capitales.

---

<sup>1</sup> Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monténégro, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Ukraine et Uruguay. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Conseil de l'Europe, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union africaine, Union européenne et Union pour la Méditerranée.

## Résumé des débats

Le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'ONU, Christoph Heusgen, le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'ONU, Jorge Moragas, et la Directrice exécutive adjointe chargée du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes, Åsa Regnér, sont intervenus, ainsi que les représentants de la Colombie, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Suède, du Mexique, du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, de la Hongrie, du Canada, de la France, d'El Salvador, de la Suisse, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Malaisie, du Maroc et du Liechtenstein. Les débats étaient animés par la cheffe de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit (Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit), Kaoru Okuizumi.

S'appuyant sur le communiqué établi à l'issue de la réunion de Berlin, les participants ont souligné qu'il importait que les acteurs locaux, nationaux et régionaux collaborent entre eux aux fins de l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ils ont débattu de la nécessité de prendre, à New York, des mesures concrètes pour garantir et accroître les compétences spécialisées en matière d'égalité des sexes et la participation des femmes dans le secteur de la sécurité et les missions de maintien de la paix. Des recommandations précises ont été formulées aux fins de la prise en compte du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans toutes les instances compétentes des Nations Unies et du renforcement des dispositifs de responsabilisation y relatifs. Les participants ont également insisté sur le fait que les États Membres devaient faire en sorte de renverser la tendance actuelle en donnant une place plus importante à la société civile. Il a également été souligné qu'il importait d'établir une collaboration plus ciblée entre les membres du Réseau siégeant au Conseil de sécurité et de renforcer les liens entre le Réseau et d'autres institutions.

## Résumé des recommandations

### Participation et représentation

- Les États Membres sont invités à rejoindre le Réseau et à faire en sorte que leur capitale soit représentée en 2019 à la réunion annuelle du Réseau, qui se tiendra à Windhoek.
- Faire intervenir dans les débats publics et les manifestations parallèles de toutes les instances compétentes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, des femmes membres de gouvernement ou de la société civile qui travaillent sur le terrain.
- Promouvoir les compétences spécialisées en matière d'égalité des sexes au Secrétariat et faire campagne pour que des personnalités féminines soient nommées aux fonctions de Secrétaire général et de Vice-Secrétaire général.
- Encourager l'utilisation de données ventilées par sexe pour bien diagnostiquer les problèmes relatifs à la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et de statistiques pertinentes pour permettre aux autorités compétentes de prendre des décisions éclairées.
- Veiller à ce qu'il y ait sur le terrain des spécialistes de la problématique femmes-hommes (conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes et

personnel féminin dans les opérations de maintien de la paix et à d'autres fonctions), avec l'appui des ministères de la défense.

- Soutenir l'ensemble des activités de recrutement et d'affectation du personnel des opérations de maintien de la paix pour assurer la présence de conseillers pour la protection des femmes et des enfants, de spécialistes des droits de l'homme et des affaires judiciaires et de policiers dont le travail porte principalement sur les questions liées à la violence sexuelle et sexiste.
- Promouvoir une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes les opérations de maintien de la paix, à tous les niveaux, et ce, dès la phase de planification, ainsi qu'une présence accrue des femmes dans les négociations de paix, qu'elles soient médiatrices, candidates à des fonctions politiques de haut niveau ou diplomates dans des instances multilatérales.
- Les États Membres devraient appuyer politiquement et financièrement, aux niveaux national, régional et international, l'action des femmes qui œuvrent en faveur de la paix, notamment lorsqu'elles sont aux prises quotidiennement avec des menaces ou des actes d'intimidation.
- Le Réseau devrait s'acquitter de la responsabilité collective qui lui incombe de protéger la société civile et les organisations de défense des droits des femmes et de sauvegarder leurs droits et leur liberté d'accès.

### **Responsabilisation et mobilisation**

- Les États Membres devraient faire fond sur les avancées que représentent dans toutes les régions la nomination d'un coordonnateur spécialement chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité et l'adoption de plans d'action nationaux fondés sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, lesquels devraient être complétés par des plans d'action aux niveaux local, sous-régional et régional.
- Lier davantage l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, juridiquement contraignante, et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.
- Mieux utiliser les régimes de sanctions du Conseil de sécurité pour contribuer à mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles.
- Veiller à ce que le Conseil de sécurité intervienne plus régulièrement, au moyen notamment de communiqués de presse et de déclarations à la presse, dans toutes les situations de violences sexuelles liées au conflit.
- Veiller à ce que les stratégies et les plans d'action nationaux visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent soient envisagés dans une optique qui tient mieux compte de la problématique femmes-hommes.
- Associer les hommes et les garçons à l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et prier instamment le Conseil de sécurité d'accorder une attention plus soutenue à la violence sexuelle à l'égard des hommes et des garçons.
- Les membres du Réseau devraient s'employer à faire connaître l'intérêt que présentent les questions relatives à la problématique femmes-hommes et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que pour l'examen, en juin, du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous

ses aspects, et pour le deuxième Sommet des chefs de police, également prévu en juin.

- Les mandats des missions de maintien de la paix devraient intégrer les préoccupations spécifiquement liées au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, y compris l'obligation d'amener les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits à répondre de leurs actes.
- Le Réseau devrait influencer sur la formulation et la mise en œuvre du mandat du Conseil de sécurité et mettre en évidence la contribution que peut apporter la société civile aux volets relatifs à la question des femmes et de la paix et de la sécurité.
- Les membres du Réseau qui sont également membres du Conseil de sécurité devraient former en son sein un petit groupe d'amis et collaborer étroitement pour veiller à ce que les recommandations du Réseau soient appliquées.

### **Création d'alliances**

- Collaborer avec les instances déjà en place, comme le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, le Groupe des Amis de la parité des sexes et l'initiative des Défenseurs internationaux de l'égalité des sexes relative à la parité dans les groupes d'experts.
- Présenter à la Commission de la consolidation de la paix le communiqué établi à l'issue de la réunion de Berlin et les questions soulevées dans les débats du Réseau, pour qu'elle puisse s'en servir dans ses travaux.
- Les pays en développement et les pays développés devraient coopérer plus étroitement dans le cadre des négociations qui ont lieu à l'ONU, quel qu'en soit le thème, et veiller à ce qu'il soit tenu compte, dans les déclarations, de la problématique femmes-hommes et que s'y manifeste le souci de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation économique des femmes.
- Le Réseau devrait faire preuve de vigilance et se servir de la force politique que lui confère son caractère collectif pour empêcher que les progrès réalisés sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité soient remis en cause par des réformes d'ordre constitutionnel ou législatif.
- Le Réseau devrait s'employer en permanence à appeler l'attention sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dont il est fait peu de cas.

### **Activités prévues en 2018**

Le Réseau prévoit d'organiser à New York, dans le courant du quatrième trimestre, une manifestation en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale et une réunion d'experts. Il publiera dans l'année des déclarations conjointes et des bulletins d'information.